



**CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
SESSION 2013**

Mercredi 13 mars 2013

Epreuve de tableau numérique

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis au candidat (Durée : 1h ; coefficient 3).

CONSIGNES A RESPECTER IMPERATIVEMENT PAR LE CANDIDAT

- Il est demandé au candidat d'écrire au **stylo bleu ou noir** uniquement.
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans votre devoir : ni votre prénom ou votre nom, ni votre signature... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple nom d'une commune, nom d'un agent...) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions. Toute mention d'identité portée ou signe distinctif entraînera la note de zéro à cette épreuve et donc l'élimination du candidat à ce concours.
- Le candidat écrira ses réponses exclusivement sur la feuille blanche mise à sa disposition.
- L'identité du candidat devra figurer uniquement dans la partie supérieure droite de la copie mise à sa disposition (partie à coller pour respecter l'anonymat).
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Les calculs ne doivent en aucun cas apparaître ni sur la copie, ni sur la feuille blanche, et ne seront nullement pris en compte.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans système d'impression est autorisée.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde comprise).
Veuillez vérifier que vous disposez de toutes les pages du sujet avant de commencer à composer.

Au pied des montagnes, la commune de « X » s'étend sur 11 000 hectares.

La moitié est couverte d'espaces naturels, le tiers environ est occupé par les terres agricoles, les espaces urbains et les infrastructures représentant le reste.

La qualité de vie exceptionnelle de cette capitale des Alpes entraîne une croissance démographique remarquable.

Un article du magazine « ALPAJ » nous renseigne sur l'évolution de la population de cette commune de 1970 à 2010.

En 1970, il y avait déjà 24 571 habitants et la répartition par tranche était la suivante :

- « 0 à 14 ans » : 4 202 personnes soit 1 302 de moins que la tranche « 15 à 29 ans ».
- « 60 ans et plus » : 3 833 personnes.
- « 45 à 59 ans » comptait 1 106 personnes de moins que la tranche « 30 à 44 ans ».

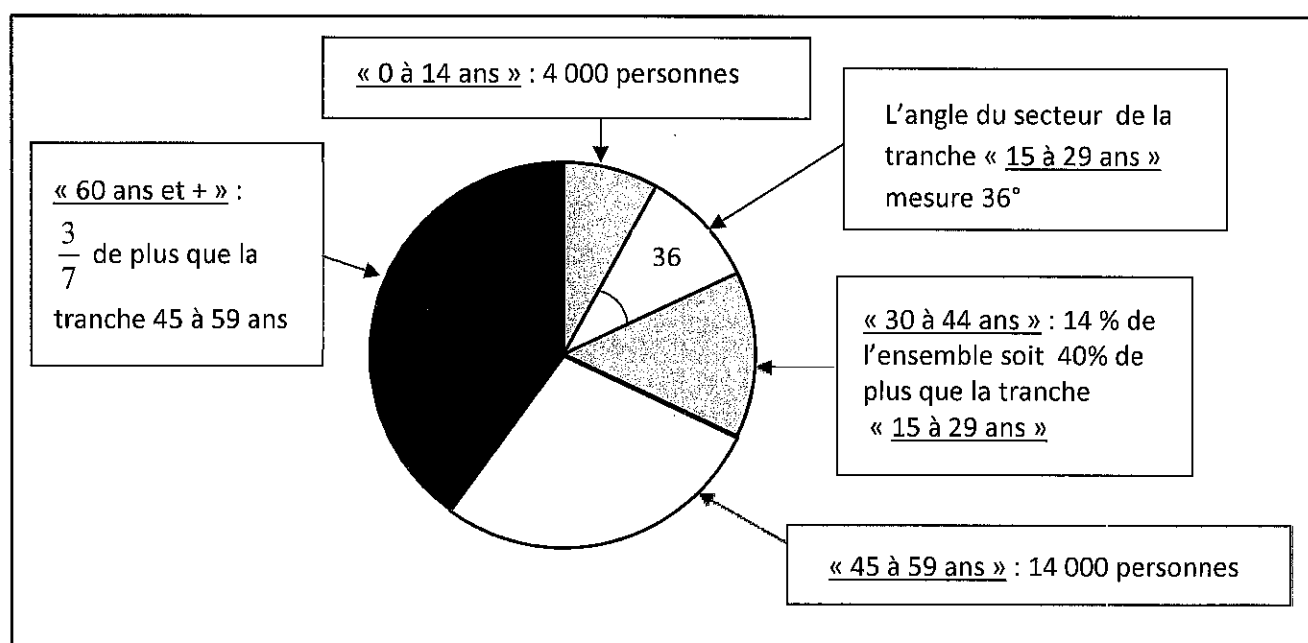
Pour l'année 2010, l'évolution se poursuit :

- dans la tranche « 60 ans et plus », 42,71 % sont des hommes soit 4 454 personnes.
- le nombre de personnes de la tranche « 45 à 59 ans » a progressé de 69,39 % par rapport à 1970 et le nombre d'hommes est inférieur de 451 à celui des femmes.
- pour la tranche « 30 à 44 ans », le nombre de femmes recensées est de 3 545, ce qui représente 1,11 % de plus que le nombre d'hommes.
- dans la tranche « 15 à 29 ans », hommes et femmes se répartissent proportionnellement aux nombres 9 et 10. Moins nombreux ici encore, on compte 3 339 hommes.
- Il y a pour cette année 2010, 21 034 femmes et 18 393 hommes.

En outre, l'article propose une projection pour 2050.

La répartition de la population par tranche d'âge est donnée par le diagramme circulaire suivant :

Répartition de la population de « X » en 2050



Établir un tableau numérique qui fera apparaître pour chaque tranche d'âge ainsi que pour l'ensemble :

- pour 1970 et pour la projection 2050, le nombre d'habitants de la commune ainsi que le pourcentage que représente ce nombre par rapport au total.
- pour 2010, le nombre d'hommes, de femmes et de l'ensemble des personnes ainsi que l'évolution de la population, en nombre et en pourcentage, de 2010 par rapport à celle de 1970.

Les pourcentages seront arrondis au dixième près.

Les nombres d'habitants seront arrondis à l'unité si nécessaire.